

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 25 juin 2004
(convocation du 14 juin 2004)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Cinq Juin Deux Mil Quatre à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. CANIVENC René, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. DAVID Alain, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, M. FELTESSE Vincent, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HOUDEBERT Henri, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, M. MARTIN Hugues, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CASTANET Anne, M. CASTEX Régis, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAUSSET Gérard, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme CURVALE Laure, M. DANE Michel, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUMONT Dominique, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. FLORIAN Nicolas, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, M. LABARDIN Michel, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHaire Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, Mme MOULIN-BOUDARD Martine, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BOCCHIO Claude à M. MARTIN Hugues
M. BREILLAT Jacques à M. REBIERE André
M. BROQUA Michel à M. GUICHARD Max
Mme. BRUNET Françoise à Mme. PUJO Colette
M. CASTEL Lucien à M. CASTEX Régis
M. CAZENAVE Charles à M. BANNEL Jean-Didier (jusqu'à 11 H)
Mme. DARCHE Michelle à M. LOTHaire Pierre
M. DAVID Jean-Louis à M. DELAUX Stephan (à partir de 10 H 45)
Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia à M. VALADE Jacques
M. DUCASSOU Dominique à M. DUCHENE Miche
Mme. FAYET Véronique à Mme. DESSERTINE Laurence
M. FEUGAS Jean-Claude à M. CHAZEAU Jean
M. FREYGEFOND Ludovic à Mme. COLLET-LEJUIF Sylvie (jusqu'à 10 H 55)
M. GRANET Michel à Mme. LIMOUZIN Michèle
M. JAULT Daniel à Mme. DELAUNAY Michèle
Mme. JORDA-DEDIEU Carole à M. JUNCA Bernard

Mme. LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. MANSENCAL Alain à M. BOBET Patrick (à partir de 10 H 45)
M. MONCASSIN Alain à Mme. FAORO Michèle (à partir de 11 H 00)
Mme. PALVADEAU Chrystèle à M. PONS Henri
M. POIGNONEC Michel à M. PUJOL Patrick
M. REDON Michel à M. RESPAUD Jacques
M. ROUSSET Alain à M. JOUVE Serge
M. SAINTE-MARIE Michel à M. BAUDRY Claude
M. SEGUREL Jean-Pierre à M. FELTESSE Vincent
M. SIMON Patrick à M. QUANCARD Joël (à partir de 11 H 00)
Mme. VIGNE Elisabeth à Mme. TOUTON Elizabeth (jusqu'à 11 H 05)
Mme. WALRYCK Anne à M. MERCHERZ Jean

LA SEANCE EST OUVERTE

**Marchés publics - Acquisition de mobilier spécifique - Appel d'offres -
Autorisation**

Madame EYSSAUTIER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

L'ensemble des acquisitions de mobiliers spécifiques et équipements de bureau (vestiaires, panneaux d'affichage, coupeuses et plieuses de plans) indispensable au fonctionnement de la Communauté Urbaine de Bordeaux, nécessite la passation d'un marché public.

A cet effet, les services communautaires ont mis au point un dossier de consultation sous forme d'appel d'offres ouvert, en application des articles 33 alinéa 3, 57 à 59 du Nouveau Code des Marchés Publics. L'étendue et le rythme des achats ne pouvant être déterminés avec précision, le marché sera de type à bons de commande avec minimum et maximum, en application des dispositions de l'article 71.I du Nouveau Code des Marchés Publics (dossier consultable par les conseillers communautaires au service des marchés publics, en application des articles L 2121-12 et 2121-13 du C.G.C.T.).

Ce marché comporte un lot unique avec un minimum et un maximum annuel exprimé en euros hors taxe, comme suit :

Lot	Désignation	Minimum	Maximum
Unique	Mobiliers spécifiques et équipements de bureau	25.000 € HT	100.000 € HT

Le marché sera conclu à prix unitaires.

Le marché est passé pour une période d'un an à compter de sa notification, avec une possibilité de reconduction par période successive d'un an pour une durée maximale de 4 ans.

Compte tenu du montant global maximum de l'opération (400.000 € HT), la publicité sera lancée au niveau européen.

Le financement de cette opération est prévu au budget principal de l'année 2004 sur les lignes budgétaires suivantes :

Chapitre	Article	Fonction	CRB	Programme
21	2183	0200	AA40	GA00
21	2183	0200	AA40	GA00
011	60632	0200	AA40	

Aussi, je vous demande, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir :

- entériner le dossier de consultation des entreprises établi à cet effet ;
- autoriser Monsieur Le Président à lancer une mise en concurrence dans le cadre d'un appel d'offres ouvert en application notamment des article 33 alinéa 3, 57 à 59 du code des marchés publics ;
- autoriser Monsieur Le Président à signer le marché à intervenir avec l'entreprise qui a émis la proposition économiquement la plus avantageuse en réponse à cet appel d'offres ouvert et, en cas d'insuccès de cet appel, à procéder à la recherche d'une ou plusieurs entreprises, soit par voie d'un nouvel appel d'offres sur la base d'un dossier éventuellement adapté au contexte de la concurrence ou modifié en application de l'article 59, soit par marché négocié conformément aux dispositions de l'article 35-l-1 dudit code ;
- autoriser Monsieur Le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 25 juin 2004,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN
PRÉFECTURE LE
19 JUILLET 2004

M. ODETTE EYSSAUTIER

